

Compte Administratif 2024

Note de présentation brève et synthétique



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2025

Table des matières

I. La section de fonctionnement	3
A. Généralités	3
B. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement.....	3
C. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement.....	4
II. La section d'investissement	5
A. Généralités	5
B. Vue d'ensemble de la section d'investissement.....	5
C. Evolution de la section d'investissement.....	6
D. Principales réalisations 2024 en investissement.....	7
III. Le résultat de l'exercice 2024.....	7
IV. La fiscalité Les taux d'imposition 2024 :.....	7
V. La dette.....	8
VI. Les épargnes	8
VII. Effectifs et charges de personnel.....	8
VIII. Les ratios.....	8

PREAMBULE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la ville. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice 2024.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à développer des projets structurants et pérennes.

I. La section de fonctionnement

A. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la ville, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration municipale, ALSH, école de musique...), aux impôts et taxes, aux compensations et dotations de la MEL, aux dotations versées par l'Etat, aux revenus de location des bâtiments, aux produits des cessions...

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 16 634 322,33 €.

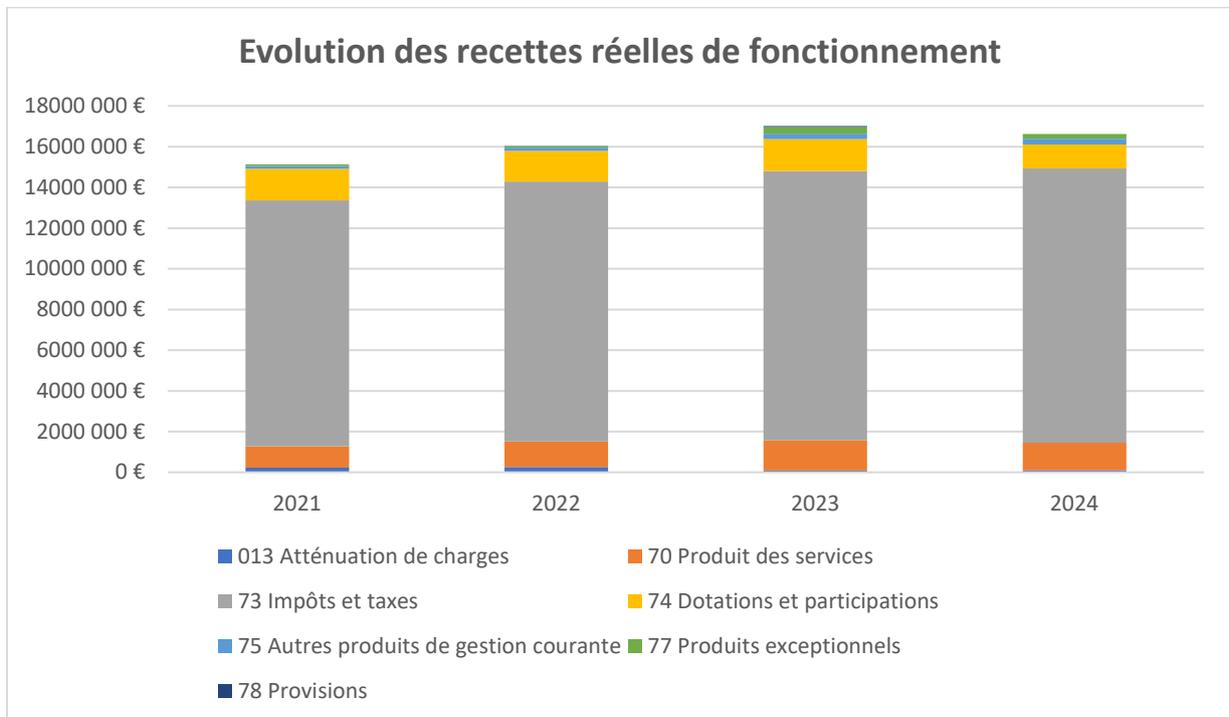
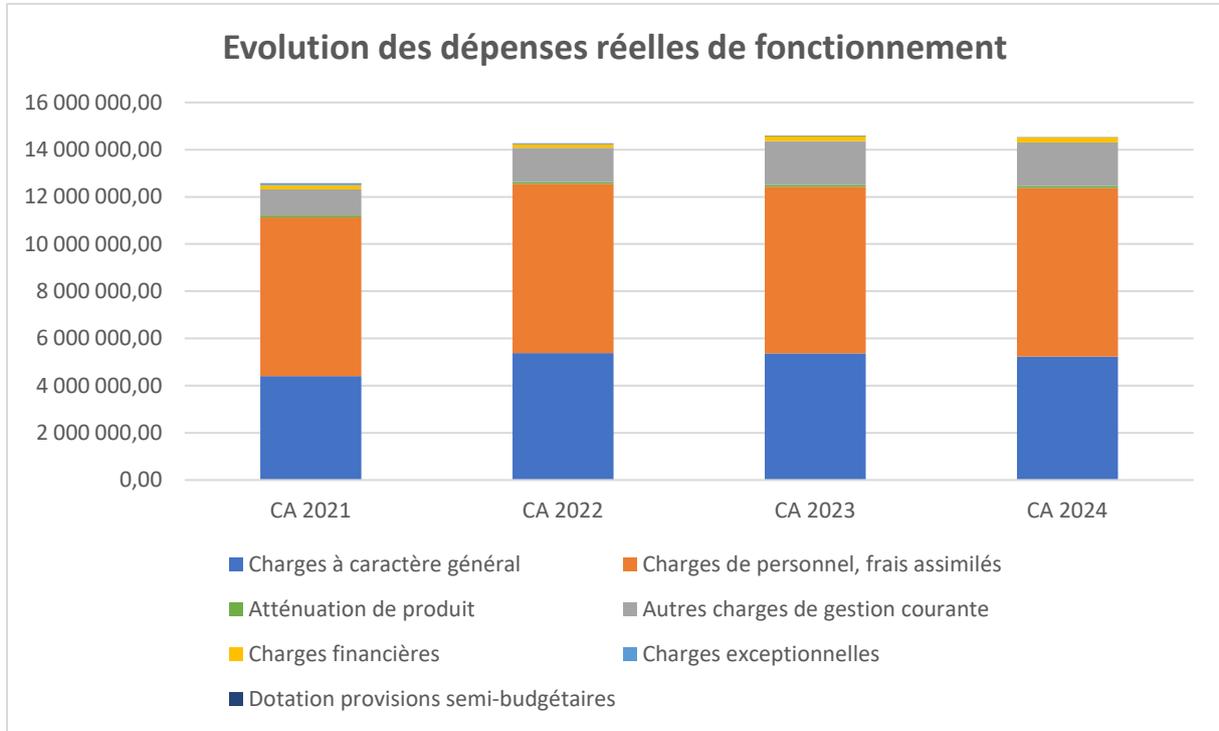
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les prestations de services effectués, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts...

Les dépenses de fonctionnement 2024 s'élèvent à 15 112 232,71 €.

B. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses 2024	Montant	Recettes 2024	Montant
		Atténuation de charges	108 719,65 €
Dépenses courantes	5 226 407,01 €	Recettes des services	1 337 220,96 €
Dépenses de personnel	7 144 368,06 €	Impôts et taxes	3 569 236,00 €
Atténuation de produits	80 875,89 €	Fiscalité locale	9 907 332,38 €
Autres dépenses de gestion courante	1 855 667,86 €	Dotations et participations	1 178 566,73 €
Charges financières	219 555,51 €	Autres recettes de gestion courante	277 523,68 €
Charges exceptionnelles	149,65 €	Recettes exceptionnelles	239 824,07 €
Total dépenses réelles	14 527 023,98 €	Total recettes réelles	16 618 423,47 €
Ecritures d'ordre (amortissements et cessions)	585 208,73 €	Ecritures d'ordre (amortissements et cessions)	15 898,86 €
Total général	15 112 232,71 €	Total général	16 634 322,33 €

C. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement





II. La section d'investissement

A. Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement en 2024 s'élèvent à 2 412 473,23 € et 946 601,79 € en Restes à Réaliser.

Les Restes à Réaliser (RAR) en dépenses sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice (n) qui vient de s'achever mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur le prochain exercice (n+1).

- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que le FCTVA et les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

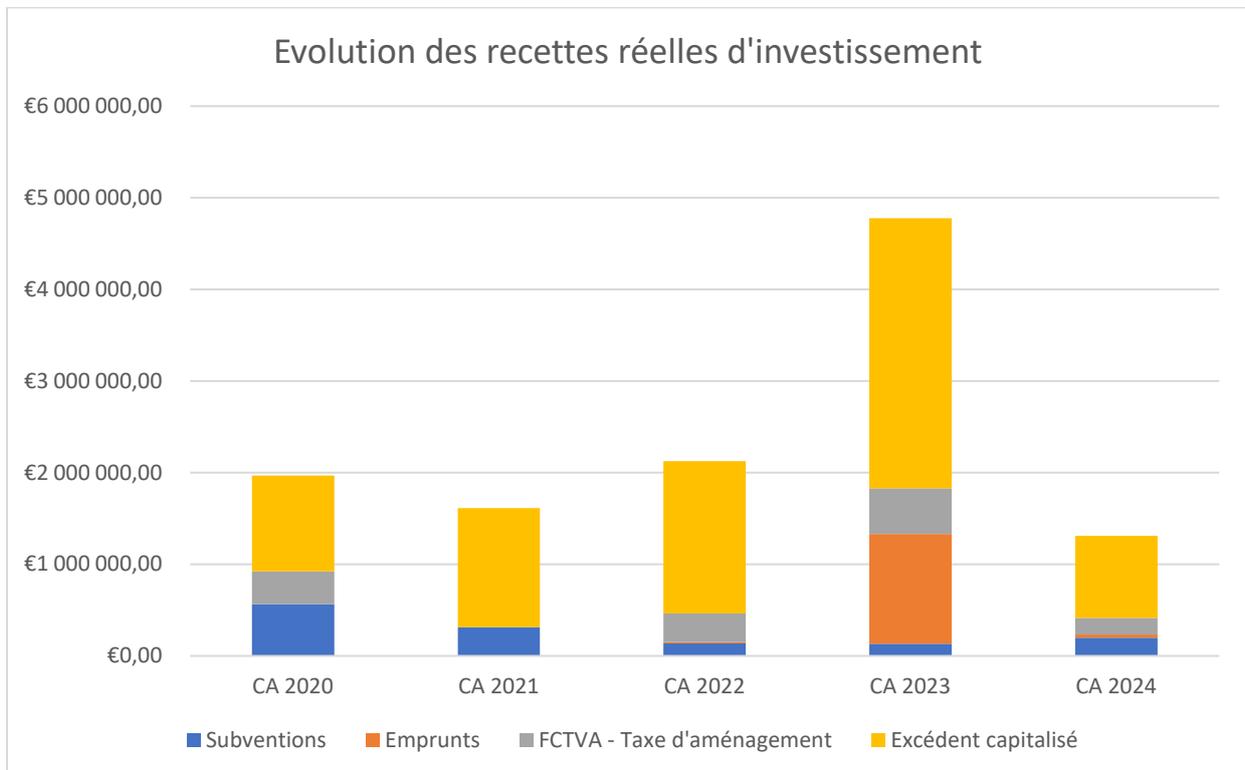
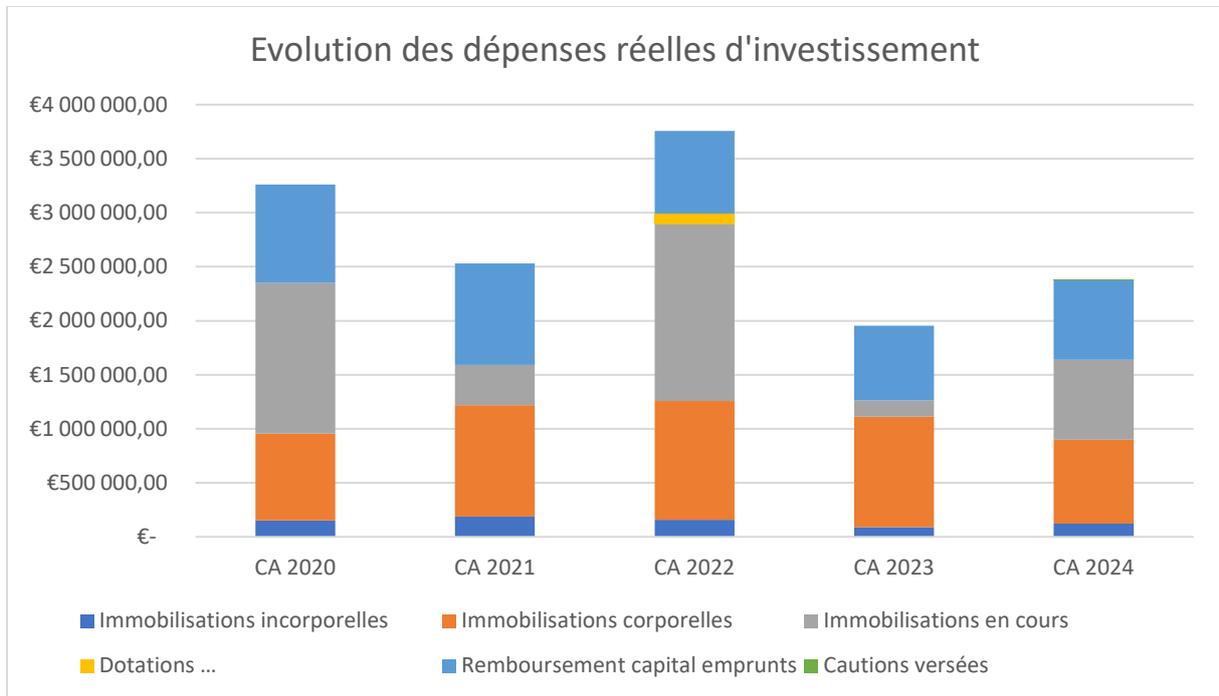
Les recettes d'investissement en 2024 s'élèvent à 2 962 498,36 € et 394 985,06 € en Restes à Réaliser.

Les Restes à Réaliser (RAR) en recettes sont constitués des subventions notifiées mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un versement sur l'exercice qui vient de s'achever

B. Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses 2024	Mandaté	RAR	Recettes 2024	Titré	RAR
Immo. incorporelles	121 682,04 €	206 966,38 €	Subventions d'investissement	198 735,43 €	394 985,06€
Immo. corporelles	777 879,61 €	406 920,98 €	Emprunts et dettes assimilés	35 500,07 €	
Immo. en cours	739 234,31 €	335 714,43 €	Dotations, fonds divers, réserves	179 918,31 €	
Emprunts et dettes assimilés	739 779,41 €		Excédents de fonctionnement capitalisés	897 452,48 €	
Cautionnement	3 000,00 €				
Total dépenses réelles	742 779,41 €	946 601,79 €	Total recettes réelles	1 311 606,29 €	394 985,06 €
Dépenses d'ordre (amortissements et cessions)	30 897,86 €		Ecritures d'ordre (amortissements et cessions)	600 207,73 €	
Total	2 412 473,23 €	946 601,79 €	Total	2 962 498,36 €	394 985,06 €
TOTAL GENERAL	3 359 075,02 €		TOTAL GENERAL	3 357 483,42 €	

C. Evolution de la section d'investissement



C. Principales réalisations 2024 en investissement

Réalisations 2024	Mandaté 2024 TTC	Restes à Réaliser
Eglise – Etudes et travaux toiture	695 663,87 €	103 375,08 €
Eclairage Public	156 992,28 €	129 024,65 €
Hôtel de Ville – Travaux d'aménagements intérieurs et de toitures	110 158,48 €	112 656,48 €
Tennis (Travaux de rénovation et d'extension)	48 666,79 €	125 157,60 €
Travaux de Mise en conformité :		
Salle Wauquier	85 568,53 €	630 €
Halle sports peuplier	41 877,31 €	315 €
Autres bâtiments		2 835 €
Pace basse – quartier st Hélène	89 364,98 €	35 929,02 €
CSU Intercommunal	11 362,50 €	52 635,60 €
Médiathèque Intercommunale		19 326 €

III. Le résultat de l'exercice 2024

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de clôture exercice 2023	4 666 046,66 €	1 050 684,34 €
Part affectée à l'investissement en 2024	- 897 452,48 €	
Recettes 2024	16 634 322,33 €	1 911 814,02 €
Dépenses 2024	15 112 232,71 €	2 412 473,23 €
Résultat de l'exercice 2023	1 522 089,62 €	- 500 025,13 €
Résultat de clôture 2023	5 290 683,80 €	550 025,13 €
Solde des Restes à Réaliser		- 551 616,73 €
Résultat de clôture avec les RAR		- 1 591.60 €

IV. La fiscalité Les taux d'imposition 2024 :

Les taux d'imposition communaux sont :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19.29 % (taux départemental 2020) + 26.27 % (Taux communal inchangé depuis 2010)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30.20 % - Taux inchangé depuis 2014
- Taxe d'habitation sur les résidences autres que principales : 38.05% - Inchangé depuis 2014

V. La dette

	2020	2021	2022	2023	2024
En-cours de dette au 31/12/N	7 524 716 €	6 585 356 €	5 819 188 €	6 331 040 €	5 596 332 €
Annuité de la dette	1 122 337 €	1 117 870 €	919 928 €	881 302 €	972 393 €
Capacité de désendettement	4.7	2.6	3.3	3.0	3.0

Pour mémoire, la commune a 19 emprunts contractés, dont 13 à taux fixes (73% de son encours), principalement auprès de la Caisse de Financement Local (45.71%) et du Crédit Agricole (22.5%). L'encours de sa dette est classé en 1-A selon la charte Gissler.

VI. Les épargnes

L'épargne brute résulte de l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette (hors produits de cessions d'immobilisations). Elle s'établit, en 2024, à 1 851 575 euros (contre 2 109 440 € en 2023). L'épargne nette est le solde de l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette (hors produit des cessions d'immobilisations). Pour l'exercice 2024, l'épargne nette se situe à 1 111 796€. Elle était de 1 416 221 € en 2023.

VII. Effectifs et charges de personnel

Au 31 décembre 2024, les agents titulaires représentent 138 emplois pourvus dont 26 agents à temps non complet. Les agents contractuels permanents sont au nombre de 19 dont 8 à temps non complet. Les agents contractuels non permanents sont au nombre de 8 dont 3 agents à temps non complet. Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) s'élèvent à 7 144 368,06 € en 2024.

VIII. Les ratios

Ratios	Valeur
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 112.93
Produit des impositions directes / Population	702.16
Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 273.15
Dépenses d'équipement brut / Population	125.55
Encours de dette 31/12 / Population	431.85
DGF / Population	67.87
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	49.18 %
Dépenses de fonct et remb dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	91.90 %
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	9.90 %
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	33.92 %